

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

SÉANCE PUBLIQUE – 29/06/09

Réunie en Séance Publique le lundi 29 juin, l'Assemblée départementale a notamment pris des décisions sur deux dossiers importants : l'aide aux communes et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans la plaine de Valence.

- Aides aux communes : cohérence territoriale, problématiques routières et soutien aux projets structurants, le Département est le garant de la solidarité sur tout le territoire.

Depuis 2004, le Département mène une importante réforme de son dispositif d'aides aux collectivités locales. Il a choisi de faire prévaloir la solidarité avec les petites communes (moins de 5 000 habitants) aux capacités d'investissement modestes et de s'engager sur une contractualisation pluriannuelle autour de projets structurants d'intérêt territorial avec les communes de plus de 5 000 habitants et les communautés de communes, ainsi qu'avec les 3 plus grandes villes de la Drôme (plus de 25 000 habitants).

Le Département entend ainsi jouer un rôle de levier sur les investissements réalisés par les communes et confirmer sa politique de solidarité avec tous les territoires. L'aide aux grandes villes constitue le dernier volet de cette réforme.

Aide aux grandes villes : Montélimar - Romans - Valence

Dans le cadre de la refonte globale de son dispositif, le Département propose un véritable « plan sur mesure » pour les trois grandes villes drômoises :

- **Ville de Romans** : pour les 6 années à venir l'aide du Département sera affectée à la prise de maîtrise d'ouvrage du chantier du Contournement Nord-Ouest de Romans (CNOR), ce qui représente un surcoût de financement de 3 639 885 €.
- **Ville de Montélimar** : le Département assurera la maîtrise d'ouvrage partielle sur un certain nombre d'aménagements routiers, considérés comme prioritaires par la ville de Montélimar, pour un montant prévisionnel de 1 542 698 € sur 3 ans (plafonné à 1 800 000€).
- **Ville de Valence** : le projet structurant d'extension et de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie recevra le soutien financier du Département au titre des gros investissements pour un montant de 2.7 M€ sur 3 ans (2009 –2011).

- SCOT : le Département est favorable à la constitution du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale dans la plaine de Valence.

La procédure SCOT a été créée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000. Elle a pour but la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement à l'échelle d'un bassin de vie.

Ce nouveau périmètre regroupera 80 communes et 7 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) en Drôme et en Ardèche, pour une population de 266 182 habitants. Sont concernées par le tracé du SCOT :

- les communautés de communes du Pays de Romans, du Pays de l'Herbasse, des Deux Chênes, des Confluences, du Canton de Bourg-de-péage du Pays de Crussol.
- les communes non fédérées de Touloud, Soyons, Beauchastel, Génissieux, Montélier, Malissard, Chabeuil, Châteaudouble, Peyrus, Beaumont-les-Valence, Montvendre, Barcelonne, Montéléger, Montmeyran, La Baume-Cornillane et Upie
- les communes membres du syndicat intercommunal Valence Major.

Le tracé du périmètre permet d'envisager un SCOT ambitieux en terme de développement durable :

- maillage urbain caractérisé par un fonctionnement multipolaire équilibré
- préservation de nombreux espaces naturels et agricoles permettant la respiration du territoire
- excellente desserte en terme d'infrastructures de transport permettant une connexion optimale du territoire à son environnement local et régional.

Le Département soutient la mise en place de ce SCOT ainsi que l'intégration future des Communautés de Communes du Tournonais et du Pays de l'Hermitage qui constituent le 3^{ème} pôle d'attraction de la grande plaine de Valence et qui partage avec les bassins valentinois et romano-péageois un certain nombre de problématiques communes.

- Les autres sujets de la séance :

- Élection de suppléants au Conseil d'Administration de l'Association de préfiguration du pôle de recherche, de formation et d'expertise en toxicologie environnementale et éco-toxicologie
- Signature de la charte forestière de Territoire des Chambaran
- Prolongation, jusqu'à fin 2009, de la convention de partenariat Département / Région en faveur de l'habitat des Drômois
- Aide à l'investissement aux collèges privés sous contrat d'association dans le cadre de la loi Falloux 2009